

DEPARTEMENT

DORDOGNE

PROCES VERBAL DE SEANCE

Séance du 10 juillet 2024

Présent.e	15
Procuration	0
Total	15

L'an deux-mille-vingt-quatre, le mercredi 10 juillet, à 9 heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Pérusin, Président, au siège de la Communauté de communes Vallée de l'Homme, sur convocation du Président en date du 10 juin 2024.

M. Patrick Aldrin est désigné secrétaire de séance.

Liste des délégués présents avec pouvoir de vote :

Présents : Soullignac Serge, Bonnefon Patrick, Peyrat Jérôme, Aldrin Patrick, Peyrat Jérôme, Baril Daniel, Bousquet Dominique, Bourra Francine, Cagniard Bertrand, Bouchard Henri, Leothier Christian, Marty Raymond, Rousseau René, Cheyrou Philippe, Pérusin Jean-Michel.

Observateurs : Maillys Garrigou, Solène Guerinot, Xavier Duval, Anne Peyre, Ardéoin Bouchékif, Stéphane Malo, Nicolas Arhel.

Monsieur le Président ouvre la séance en procédant à l'appel des délégués et à la vérification du quorum. Le quorum étant réuni, la séance est ouverte.

Monsieur Patrick Aldrin est nommé Secrétaire de séance.

Monsieur le Président présente le procès-verbal du 15 avril 2024 à l'Assemblée. Aucune observation n'est faite, le procès-verbal est validé.

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour comme suit :

1. Avis sur la modification n°1 du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires.
2. Restitution des ateliers sur les enjeux du diagnostic
3. Proposition du planning de réunion du SCoT pour le second semestre 2024

1. Avis sur la modification n°1 du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

Le contenu du projet de délibération est présenté par Jean-Michel Pérusin.

Il propose à chaque territoire du SM SCoT de se prononcer sur son positionnement propre et sur celui qu'il envisage à l'échelle Pays.

Le Comité Syndical :

Le Comité Syndical du SCoT du Périgord Noir, après avoir pris connaissance des éléments législatifs, réglementaires et des modifications du SRADDET de la Région Nouvelle-Aquitaine, et après en avoir délibéré, émet un avis défavorable concernant la modification n°1 du SRADDET, ce, pour les raisons mentionnées ci-dessus.

⇒ La décision est approuvée à l'unanimité

Exposé des débats ayant mené l'assemblée à délibérer en ce sens :

Patrick Bonnefon rappelle que l'EPCI qu'il préside a donné un avis négatif à cette consultation. Selon sa vision, il existe deux vitesses au sein du SRADDET, les territoires métropolitains, côtiers et les territoires délaissés tels que le nôtre. Ces derniers doivent s'adapter à la grille de lecture et d'application construite pour les premiers.

Dominique Bousquet indique que le positionnement de la CCTHPN envers le SRADDET est également négatif. La philosophie générale du document étant inadaptée aux ambitions de développement que peuvent avoir les territoires ruraux. En matière de développement économique, il souligne que l'interprétation du SRADDET et le report modal nécessaire sur le ferroviaire ne permet pas l'installation d'entreprises de logistiques tels que Mondial Relay ou bien l'entreprise agroalimentaire Melle Dessert – alors même que le territoire de la CC est traversé par l'axe structurant de l'A89 et que la Région est autorité organisatrice du TER, pour lequel il n'est pas prévu de plan d'investissement en ce sens. De même, ces différents exemples viennent mettre en lumière les forces contraires qui existent dans les projets, leurs porteurs, l'ambition des politiques publiques et l'interprétation des lois. A ce titre il apparaît compliqué d'envisager le développement d'un projet visant le recyclage de sous-produits industriels, étude pourtant financée par l'ANCT sur notre territoire et répondant aux objectifs de transition écologique et aux axes mis en valeurs dans la gestion des déchets par le SRADDET.

Jérôme Peyrat est invité à se prononcer pour la CCSPN et en qualité de conseiller régional ayant assisté aux débats à la Région. Il indique, selon sa vision, que le SRADDET et la philosophie qui en ressort traduit une opposition intrarégionale mettant les territoires ruraux en marge de fait.

Christian Léothier, pour la CCVDFB indique être en accord avec les arguments développés jusqu'ici.

Enfin, Raymond Marty, signale qu'on ne peut respecter le positionnement de documents et de loi qui mettent en concurrence les territoires urbains et ruraux.

Jean-Michel Pérusin souligne que le terme d'**Egalité** dans le SRADDET, pourtant central, ne respecte pas la vision qu'il a de ce mot.

Finalement, plus que le projet de modification du SRADDET, les élus rappellent l'importance de construire un projet de SCoT fédérateur d'une vision commune adapté au monde rural et à son développement.

2. Restitution des ateliers du 19 juin

Maïlys Garrigou rappelle les objectifs des ateliers qui se sont déroulés au siège de la CCTHPN à Terrasson le 19 juin au matin dernier. Ces derniers avaient pour but de mettre en avant les enjeux du diagnostic, classés en trois thème – économie, cadre de vie, environnement. Les participants ont formé deux groupes afin de travailler sur les supports proposés par Citadia.

Solène Guérinot est la rapporteur pour le groupe 1 – en voici les éléments saillants :

Economie territoriale

Consommer : évolution des pratiques commerciales et maintien des commerces de proximité, étaler la saison touristique pour maintenir des commerces ouverts à l'année

Travailler et entreprendre : besoin d'extension des industries pour leur maintien, conforter et accueillir les activités artisanales, logement des salariés

Agriculture : filière bois importante, problématique des reprises/transmissions, adaptation des modèles agricoles

Tourisme : meilleure structuration du secteur, formation et logement des saisonniers, limiter les impacts du secteur

Cadre de vie

Santé : améliorer l'offre de soin

Logement : résorber la vacance, lien travail/logement, limiter la pression du secteur touristique sur l'offre aux habitants, rééquilibrer le parc

S'épanouir : accès aux services, complémentarité des territoires en termes d'équipements, développer l'animation du territoire hors saison

Se déplacer : s'appuyer sur l'existant, soutenir le maintien des lignes TER du territoire.

Environnement

Accent mis sur la question des ressources en eau

Jean-Michel Pérusin est le rapporteur pour le groupe 2 – en voici les éléments saillants :

Economie territoriale

Consommer : Questions de réhabilitation et d'accroissement, de lisibilité des entrées de bourg, maintien de l'offre dite "habitante", maintien des commerces toute l'année

Travailler et entreprendre : attractivité du territoire pour les actifs et entreprises, changer l'image du territoire

Agriculture : mettre en action le projet de PAT, avoir une attention sur la sécurité alimentaire, vigilance sur la déprise et les enjeux de reprise-transmission, adaptation des modèles agricoles au changement climatique

Tourisme : meilleure structuration du secteur, développement du tourisme 4 saisons

Cadre de vie

Santé : Complémentarité entre les territoires dans l'accueil des professionnels

Logement : soutenir la réhabilitation, adaptation de l'offre foncière à la demande, gestion de la concurrence entre tourisme/secondaire et résident

S'épanouir : Maillage de l'offre culturelle à l'échelle du territoire

Se déplacer : Interconnexions avec les autres territoires extérieurs, développement d'une offre pour les mobilités quotidiennes

Environnement

Paysage : action humaine sur le paysage perception humaine/état naturel, déprise agricole et son impact

Transitions : forêt connaissances à approfondir et liens avec la filière économique, question des ENR de leurs intérêts et des risques

Risques : mieux prendre en compte les risques

Eau et réseau : à prendre en compte de façon importante

Xavier Duval pose la question du classement par ordre de priorité des enjeux qui n'a pas pu être réalisé par le groupe 1. Il souligne le manque de représentativité si l'exercice de priorisation fait par le groupe 2 était pris en compte tel quel par le bureau d'étude.

Après échanges, il est choisi que le comité de pilotage du 25 septembre permette de revenir sur ce point sous forme de quizz interactif.

3. Proposition de planning prévisionnel pour le second semestre 2024

Maïlys Garrigou présente la proposition de planning pour la suite du travail.

- 10/07 – 9 heures : Comité Syndical
- 19/07 – Envoi de la version 1 du diagnostic par le bureau d'étude
- 06/09 – Date limite des acteurs pour faire des retours sur le diagnostic à Citadia
- 25/09 – 9h30 : Comité de Pilotage de présentation du diagnostic
- 08/10 – 14h30 : Réunion de présentation aux PPA
- 05/11 – 9h30 : Comité Syndical de validation du diagnostic

La séance est levée à dix heures et quarante-cinq minutes.

Le Président,
Jean-Michel Pérusin

